



BIMESTRIEL N°213 MAI - JUIN 2017

PRIVÉS DE PISCINE

BEAUBREUIL, AQUAPOLIS : ÇA SUFFIT !

LES ÉLÈVES DOIVENT ALLER À LA PISCINE !



RASSEMBLEMENT LE JEUDI 31 AOUT 2017 17H SUR LE PARKING D'AQUAPOLIS



Prévoir :

Maillots, bonnets de bain, piscines gonflables, palmes, masques, tubas, brassards, bouées, pancartes



⇒ SOMMAIRE

P. 2 : Privés de piscine !

P. 3 : le SNEP reçu en audience par notre IPR
P.5 : le SNEP reçu en audience par le recteur
P.6 : le SNEP reçu en audience par la COMCOM
P.7 : Nouveau droit, nouveau chantier : absences pour PMA et Compte Personnel d'Activité
P.8 : Agents Non-titulaires : grandes avancées !
P.9 : Départs en retraite
P.10 : CAPA du 16/05/2017 (Hors-classe des PEPS, congés formation, postes adaptés)

P.11 : Carrière : mise en œuvre du PPCR
P.12 : Mutations intra : déclaration liminaire
P.13 : Action des commissaires paritaires + barres
P.14 : Résultats des mutations intra
P.15 : Secteur retraités
P.16 : STAPS : des moyens, vite !
P.17 : Résultats des concours
P.18 : support stagiaires
P.18 : CDUNSS 87 : décl. liminaire du SNEP-FSU
P.19 : « la cause aux effets »
P.20 : Edito

« Privés de piscine »

⇒ Des centaines d'élèves sur le carreau ! »

Malgré les diverses interventions du SNEP-FSU (communiqués de presse, demandes d'audience, courriers aux collectivités), **le bassin d'Aquapolis reste désespérément VIDE !**

La mise en Délégation de Service Public à l'entreprise privée Vert Marine a donné lieu à une quasi impossibilité d'accéder à Aquapolis pour les élèves du second degré. A l'exception de deux établissements qui ont fait l'« effort » sur leur dotation propre (au détriment d'autre chose), les collectivités compétentes refusent de payer l'accès des collégiens et lycéens à Aquapolis, dont le prix s'élève à 65€ par créneau et par ligne d'eau.

Cet état de fait, doublé de la fermeture de la piscine de Beaubreuil en juillet 2016 (dans la précipitation et sans aucune information préalable), ne permet pas d'enseigner la natation dans de bonnes conditions et met les établissements en concurrence.

Du bon usage de l'argent public

Pourtant, pour la construction d'Aquapolis, le Conseil Départemental a participé à hauteur de 5 millions d'euros et le Conseil régional (ancien limousin) à hauteur de 5.5 millions d'euros. La collectivité responsable de Limoges Métropole a participé à hauteur de 31.3 millions d'euros. Les autres financements se répartissent entre le Fond Européen de Développement Régional (FEDER) : 5 M€ ; l'Etat par le Fonds National pour le Développement du Sport (FNDS) : 1, 3M€ et l'Etat avec le Fond Européen de Développement Régional (FNADT) : 1M€ .

Une absence de convention avec le conseil départemental pour les collèges et avec le conseil régional pour les lycées serait à l'origine de ce dysfonctionnement. Par ailleurs, la convention actuelle qui n'intègre que le 1^{er} degré, ne serait revue qu'en 2021 !

Selon nos calculs, 320 créneaux annuels possibles ne sont pas utilisés et pourraient concerner à court terme et très facilement : 11 écoles qui devraient aller beaucoup plus à Aquapolis, 6 collèges qui devraient pouvoir s'y rendre et 4 lycées.

Tout ceci révèle, outre le déficit d'accès pour les scolaires, une gestion de l'argent public pour le moins discutable !

Des inégalités sociales accentuées

Outre le gâchis, en terme de dépenses publiques, que représente cet état de fait, se pose la question des politiques mises en œuvre concernant l'accès au savoir-nager. La fermeture de

Beaubreuil soulevait déjà des questions en terme de politique de la ville, lorsqu'on sait que celle-ci se trouvait dans un quartier plutôt populaire, et qu'elle a concerné les collèges Anatole France, Firmin Roz (REP), Ronsard (REP+), Maupassant ainsi que le LP Saint-Exupéry. Ces établissements accueillent des élèves souvent issus de milieux sociaux modestes et souvent éloignés de la pratique sportive extérieure à l'école, en particulier de la natation. L'apprentissage de la natation, au sens large, doit relever du service public d'éducation. L'école doit être au service de la réduction des inégalités et, à ce titre, ces apprentissages ne doivent pas être renvoyés à la sphère privée.

Face au blocage, mobilisons-nous !

Le SNEP-FSU, après avoir mis en place une batterie d'actions, constate que rien ne bouge. Il demande à ce que le budget des EPLE soit abondé et qu'un fléchage soit mis en place (par le conseil départemental pour les collèges et par le conseil régional pour les lycées et LP), à hauteur des besoins, afin que les élèves puissent enfin accéder à cette infrastructure.

Pour porter nos revendications et nous faire entendre, nous vous donnons rendez-vous

le jeudi 31 Août à 17h sur le parking d'Aquapolis

Pour que l'action

« Privés de piscine, des centaines d'élèves sur le carreau »

Soit la plus réussie et visible possible.

Venez avec vos bonnets de bain, maillots, bouées, piscines gonflables, palmes, masques, tubas, pancartes !

**Parce qu'ensemble, on est plus fort ;
Parce que nous voulons aller à la piscine, pour nos élèves !!!**

SOYONS NOMBREUX !



Le SNEP reçu en audience

⇒ Audience avec notre IPR-EPS, M. Sbaa

Le 11 Mai 2017, une délégation du SNEP FSU a été reçue par M. Sbaa, IA IPR EPS de l'Académie de Limoges. Plusieurs dossiers étaient à l'ordre du jour, vous en trouverez ci-dessous un compte-rendu.

Piscines et Savoir-Nager :

Demande du SNEP : nous voulons savoir quel est le bilan tiré du fonctionnement actuel ainsi que sa méthode quant à la répartition des installations, suite, notamment à la fermeture de Beaubreuil, à la sous-utilisation d'Aquapolis. Plusieurs alertes ont déjà été faites par le SNEP en CDEN (Conseils Départementaux de l'Education Nationale), sur le manque de créneaux et donc de piscines... Quelle est la politique de l'IPR, en particulier avec les DASEN ?

La méthode :

Réponse de l'IPR sur les modalités: pour la répartition des installations sur la ville de Limoges, la mission est revenue à la chargée de mission EPS (Corinne Lassialle) et à la CPD-EPS. C'est Limoges Métropole qui gère Aquapolis, mais le paiement est renvoyé aux collectivités territoriales. La région abonderait pour les déplacements des établissements qui souhaiteraient se déplacer. Il précise que seulement 60% des créneaux réservés sont réellement occupés. Il demande qu'un état des lieux plus précis soit fait sur ce constat pour aller vers une pleine utilisation.

SNEP : si on déplore aussi la sous-utilisation des créneaux, nous demandons à ce qu'il y ait une tolérance et une étude des vraies raisons : périodes de stage en LP, manque de parents accompagnateurs dans le premier degré, etc. Concernant Aquapolis, nous expliquons que les demandes du second degré ne se font pas par les établissements car il n'y a pas de financement spécifique. Ce qui ne veut pas dire qu'ils ne souhaitent pas y aller. Nous demandons à ce qu'il y ait de la prudence dans l'interprétation des résultats de l'enquête second degré.

Le projet :

L'IPR souhaite qu'il y ait un projet **sur l'enseignement du Savoir-Nager** du primaire à l'université afin d'avoir une lisibilité et une cohérence pour demander l'accès aux installations auprès des collectivités. Le projet d'enseignement de la natation est en cours d'élaboration en 8 étapes sur 3 ans : enquête sur le nombre de diplômes de Savoir-Nager validés en 6ème, formation des CPD et d'un groupe ressource départemental, expérimentation sur un bassin pilote par département, bilan et formation de tous les enseignants. Un comité de pilotage sera mis en place par département.

Pour l'attribution des créneaux, les priorités retenues sont les suivantes:

⇒ conservation des créneaux antérieurs, si possible ;

⇒ établissements de centre ville n'ayant pas **d'installations** intra-muros.

Puis les priorités seront, en relation avec le projet :

⇒ **Tous les** élèves de primaire

⇒ Les non nageurs 6^{ème}

⇒ Les non nageurs LP

⇒ **Tous les élèves de 6^{ème}**

⇒ Les non nageurs de lycée

⇒ **Tous les** élèves de collège

⇒ Classes de lycée et LP

SNEP : Nous prenons acte positivement de la remise à plat des créneaux, de la mise en place d'un projet, de l'implication de tous les établissements dans la répartition des créneaux et de l'utilisation de critères objectifs. En revanche, nous avons des désaccords sur le fond et en particulier sur le risque de cantonner l'enseignement de la natation au savoir-nager. L'apprentissage de la natation ne repose pas que sur cet aspect sécuritaire mais relève d'acquisitions culturelles plus larges (nager longtemps, utiliser plusieurs nages, etc.). Par ailleurs, donner un créneau pour les seuls non-nageurs donne de telles contraintes d'emplois du temps dans les établissements que ce sera très compliqué et donc souvent pas utilisé.

L'IPR répond qu'il n'est pas responsable de l'organisation péda des établissements et que chacun devra trouver des solutions, comme utiliser l'AP.

Le SNEP demande également à ce qu'il y ait une position par rapport à l'enseignement privé, avec une priorité au public.

Le SNEP expose aussi les problèmes d'accès aux piscines en Creuse, notamment à La Souterraine, mais aussi à Felletin.

Crédits péda en collège et en lycée :

L'IPR a été consulté, par la Région, sur les demandes faites par les établissements en terme d'achat de matériel. Il a téléphoné aux coordos pour avoir les explications des montants demandés. L'objectif est de mettre des règles ou des consignes en place pour la répartition des crédits (lisser les demandes sur plusieurs années pourrait être une solution).

Priorités : le matériel d'escalade, le matériel de musculation pour LP, le petit matériel

3 enveloppes :

⇒ 100 000€ environ : frais de fonctionnement « petit matériel »

⇒ Investissement : gros matériel

⇒ Frais de déplacement : à part, et plutôt sur « facture ».

Les demandes de financement gros matériel se feront sur devis puis remboursement sur présentation

de la facture (l'établissement avance donc le montant).

En collège la situation est plus claire, même si des disparités importantes existent entre les départements (ex. du CD23).

Le SNEP explique qu'en lycée, la situation est des plus difficiles, et extrêmement préoccupante, en raison notamment, de la suppression de la ligne spécifique dévolue à l'EPS. Sans crédits, pas d'EPS. Il demande à l'IPR de soutenir les demandes. Il rappelle ses mandats d'accorder un forfait par établissement + un montant par élève.

Formation :

SNEP : demander des stages PAF, en fonction des vœux des équipes que feraient remonter les coordos, et non de manière descendante.

IPR : pas opposé à notre demande.

Stages PAF 2017 (courts...1 journée) :

- ⇒ Stage réforme (aide aux équipes de collège en difficulté)
- ⇒ Stage enseignement adapté
- ⇒ Numérique en EPS
- ⇒ Stage Arts du Cirque (collège)
- ⇒ Stage Badminton (collège)
- ⇒ Stage escalade (lycées ...car nouvelle circulaire du 19 avril 17)
- ⇒ Stage public désigné : examen EPS et évaluations (lycée)
- ⇒ Stage Handi-sport. (Moteur)

Commission harmonisation Bac

EPS :

IPR : commission renouvelée entièrement cette année puis à l'avenir par tiers tous les ans. Mise en place d'une pré-commission académique par département (12 juin) pour anticiper le travail. Agrégés sollicités en priorité en raison de leur compétence sur les textes.

SNEP : nous notons positivement le fait que la commission soit renouvelée par tiers tous les ans mais nous nous interrogeons sur le choix porté sur les seuls agrégés.

Site des professeurs EPS :

Le SNEP s'interroge sur le relais institutionnel qui est fait à l'AEEPS (site, mailing). Il y a un parti pris idéologique et nous nous étonnons du lien direct qui figure pour l'association sur le site des professeurs d'EPS du limousin.

L'IPR est d'accord pour diffuser les informations des associations, pas seulement celles de l'AEEPS ; il comprend notre questionnement.

Tutorat des stagiaires :

SNEP : de plus en plus de stagiaires L2/L3. Les tuteurs ne sont pas rémunérés, d'autant plus que les profs sont maintenant sollicités bé-

névolement et sans convocation pour faire passer des oraux, voire pour enseigner.

IPR : Il souhaite travailler avec l'université pour former un vivier de tuteurs, avec une rotation des tuteurs sur les L3 et les M1/M2. Une rotation des tuteurs sera mise en place à la rentrée prochaine. Il reconnaît que ce travail mérite salaire, et qu'il n'est pas logique que certains soient payés et d'autres non pour le même travail effectué.

Le recensement des tuteurs sera fait avant fin Juin (90 collègues potentiels étaient présents à la précédente réunion).

Réforme du lycée ?

Point d'information sur une future réforme du lycée demandé par le SNEP.

IPR : Il n'a pas d'informations officielles, mais la nécessité de la mener apparaît. La tendance serait une continuité avec les textes collège et donc une classification d'APSA par champs d'apprentissage avec des attendus de fin de cycle. Pas d'informations précises ni officielles sur les futurs horaires EPS par niveau, ni sur l'évaluation au bac.

Emploi en EPS :

Berceaux stagiaires :

Le SNEP demande l'état d'avancement des postes bloqués pour les stagiaires et demande à ce que ce soit fait avant la FPMA, pour ne pas bloquer les mutations. Il demande également à ce que soient privilégiés des supports sur BMP. Contraintes liées au tutorat ?

IPR : Volonté de ne pas figer de « berceaux stagiaires » dans certains établissements, utiliser en priorité des BMP sans les « morceler ». 16 berceaux sont prévus pour l'instant.

Evolution du nombre de TZR :

SNEP : risque de baisser fortement étant donné la baisse du P/E académique (solde à 0 emploi en EPS cette année, avec 940 élèves en plus depuis 2012, et 9 postes EPS supprimés depuis 2013, + les 18 supprimés sous Sarkozy).

Constat de l'IPR : l'EPS est la moins touchée des disciplines dans l'académie, pas de problème cette année.

Pour le SNEP, étaient présents :

⇒ Lucile GRES



⇒ Magali BARRAT



⇒ Annette DURIN



⇒ Dominique PARVILLE



Le SNEP reçu en audience

⇒ Audience avec notre nouveau recteur, M. Auverlot

Le nouveau recteur de l'académie de Limoges, M. Auverlot, a reçu avec son directeur de cabinet, M. Tarayre, une délégation du SNEP en audience le jeudi 15 juin 2017. Nous avons abordé avec lui plusieurs dossiers.

Le sport scolaire

Le SNEP a fait part au nouveau recteur du malaise de nombreux collègues quant à la situation de l'UNSS Régionale, et notamment vis-à-vis des suites données à l'éviction de l'ancien directeur régional.

Le recteur : le recteur Duwoye avait saisi le procureur de la République en mars. Il a lui-même relancé un mois après, en avril, après sa prise de fonction. « Il faut faire confiance en la justice, qui est lente et sereine ».

Subventionnement aux AS :

Le SNEP rappelle l'engagement du recteur Duwoye lors d'un CRUNSS précédent de faire un courrier aux chefs d'établissement qui réaffirme la possibilité qu'a l'EPL de faire un don à l'Association Sportive de l'établissement (don exceptionnel ou régulier). Certains chefs d'établissement sont en effet frileux sur cette manœuvre, craignant d'être accusés d'un conflit d'intérêt, mais les textes sont clairs : ce don est possible, et même pratiqué régulièrement dans notre académie.

Le recteur est pour la continuité des décisions : si en effet cette possibilité est offerte par les textes, il va envoyer ce courrier.

Les sections sportives scolaires :

SNEP : a-t-il la même politique volontariste que son prédécesseur (une SSS par établissement, surtout collège)? Le SNEP demande également d'abonder la DHG de 3HP par section sportive scolaire, avec fléchage.

Le recteur est d'accord pour ouvrir une section si toutes les conditions sont réunies, si son ouverture favorise la mixité et si la section n'est pas « l'antichambre » du club.

Il est pour la prise en charge des HP sur la marge de l'EPL. Pour cela, il souhaite une répartition de la DGH avec discussion, diagnostic et objectifs mis en place collectivement au sein de chaque établissement.

Le SNEP demande que l'option lourde EPS soit développée dans notre académie. Actuellement, cette option n'existe qu'au ly-

cée Bourdan de Guéret, et ne concerne que 30 élèves par cohorte. Le recrutement engendre de vraies inégalités, car l'option n'a un quota hors-secteur lycée que de 5 élèves, et aucun hors département).

Le recteur s'interroge sur l'avenir des élèves qui ont suivi cette option et la nature de leurs études, leur insertion professionnelle. Il fera une étude sur une cohorte sur 4-5 ans. En fonction du résultat, il réfléchira à l'ouverture d'une telle option en Corrèze et en Haute-Vienne.

Les conséquences de la Réforme territoriale

Le SNEP rappelle ses actions envers la région, qui se sont enclenchées suite à la Réforme territoriale et ses conséquences : fin de la subvention fléchée dans les lycées de notre académie (budget EPS parfois nul, accès rendu difficile voire impossible aux équipements sportifs) et nouvelle politique à propos du subventionnement de l'UNSS régionale.

Le recteur va rencontrer très prochainement le vice-président de la Région et lui posera la question.

L'enseignement de la natation et l'accès aux équipements sportifs

Le SNEP rappelle le travail avec l'IPR-EPS (Cf. audience IPR) et le Comité de pilotage qui est engagé. Demande de soutien face aux collectivités territoriales de rattachement. Demande d'un copil pour travailler sur les déclinaisons académiques de la circulaire nationale APPN.

Le recteur précise qu'il va bientôt pouvoir sortir de sa période de réserve et qu'il va essayer d'avoir une influence sur ce dossier.

Il ne voit aucun inconvénient pour que le SNEP soit présent à un groupe de travail sur la circulaire APPN.

Les supports stagiaires :

Le SNEP explique qu'il a pour mandat de bloquer le moins possible de postes pour fluidifier le mouvement, en privilégiant les BMP. Il demande d'acter qu'un établissement ne soit pas bloquer plusieurs années de suite.

Le recteur répond qu'il n'est pas opposé aux per-

mutations pour fluidifier si cela est techniquement possible, dans le cas de deux stagiaires sur le même support. Il est d'accord pour accorder une priorité aux BMP.

L'emploi en EPS :

Le SNEP demande quelle sera sa politique de profilage des postes EPS.

Le recteur pense qu'il faut un motif de profilage des postes. Les mesures incitatives ne peuvent pas être le seul attrait : le profilage peut permettre de voir la motivation du collègue. Si un profilage est décidé, une raison doit pouvoir être donnée par le recteur en CTA.

Réforme du collège, place de l'EPS

au collège

Le SNEP explique que si l'inspection pédagogique voit l'EPS partout, il ne la voit nulle part. La profession ressent un profond malaise avec ces programmes EPS : ils font de notre discipline une simple contribution à des objectifs généraux et certes louables. En ne donnant que très peu d'objectifs constitutifs, le volet 3 des programmes n'affirment pas l'EPS comme une discipline avant tout motrice. C'est pourquoi le SNEP a enclenché, avec la profession, depuis plus d'un an, l'écriture de programmes alternatifs. La place

de l'EPS dans le DNB est inacceptable : l'exemple des oraux, où l'EPS est au mieux citée, est révélatrice de l'importance qui lui est donnée.

Le recteur rapportera nos idées à Valérie Debuchy (Inspectrice générale EPS) qu'il connaît bien (d'après elle c'est le CSP qui a écrit les programmes EPS !) et qui ne tient pas le même discours.

A propos de la validation du socle, il a demandé aux chefs d'établissement de bien peser l'écart entre le niveau fragile (25pts) et le niveau satisfaisant (40pts).

Pour le SNEP, étaient présents :

⇒ **Jean-Tristan AUCONIE**



⇒ **Annette DURIN**



⇒ **Dominique PARVILLE**



⇒ **Audience avec E. Lejeune, Président de la communauté de communes du Pays Sostranien**

Le jeudi 22 juin, cette audience accordée par Etienne Lejeune, président de la COMCOM, réunissait Laurent Tardy, en charge du sport à la COMCOM, J.Michel Faury, directeur du centre aquatique, Fabrice Couégnas SNUIPP23, Annette Durin SNEP23 et Lucile Gres SNEP académique et Jean Casanave, coordo EPS de la cité scolaire R. Loewy.

Nous leur avons exprimé les difficultés rencontrées par les établissements scolaires suite à la mise en place des tarifs d'accès au bassin : que ce soit sur les montants, leur déclinaison en entrées individuelles ou sur les modalités de facturation.

Nous leur avons exposé les conséquences désastreuses de ces choix politiques sur l'enseignement de la natation dans les établissements du secteur et notamment à la Cité scolaire R. Loewy (le Conseil R^{al} de Nouvelle Aquitaine ayant supprimé cette année la subvention fléchée EPS pour les lycées et confirmé par courrier au proviseur qu'il ne subventionnerait pas les entrées à la piscine). Le projet pédagogique EPS et la programmation de la natation sont donc très impactés et pourraient à terme être remis en cause (sauf pour les élèves de 6^{ème} car le Conseil D^{al} de la Creuse subventionne pour eux 12 séances) ...supprimer l'enseignement de la natation

alors même que le nouveau centre aquatique se situe à proximité de l'établissement !...une aberration !

Nous avons obtenu l'engagement du Président de la COMCOM de retravailler sur la convention tripartite et sur de nouvelles modalités de tarification pour les établissements scolaires : celle-ci serait basée sur un tarif de location de l'installation et non plus sur des entrées individuelles, ceci dans le but d'optimiser l'utilisation. **Nous avons aussi reçu l'engagement** d'une réunion pour la répartition des créneaux qui mettrait en présence les divers acteurs du primaire et du secondaire.

Affaire à suivre dans l'attente de la nouvelle convention tripartite, qui devrait être soumise aux établissements scolaires pour la rentrée 2017, et la décision concernant la nouvelle tarification, qui elle sera débattue fin juin, lors du prochain conseil communautaire, afin que chaque établissement puisse programmer ses leçons de natation en toute connaissance de cause.

⇒ **Annette DURIN**



Nouveau droit et nouveau chantier

⇒ Un nouveau droit gagné : absence pour PMA

Jusqu'à présent, les employeurs publics ne pouvaient accorder ni aux agents ni à leur conjoint-e des autorisations d'absence pour les actes médicaux nécessaires à l'assistance médicale à la procréation (PMA), à contrario de ce que prévoit le droit du travail pour les salariés-es du **secteur privé**. Suite à l'intervention de la FSU, une circulaire du 24 mars 2017 relative aux autorisations d'absence dans le cadre d'une assistance médicale à la procréation a été publiée (NOR : RDFF1708829C).

⇒ CPA : késako ?

Un nouveau chantier s'ouvre dans la fonction publique et va tous nous concerner : le **CPA** ou **Compte Personnel d'Activité**. Il est garant de droits qui sont universels, portables et, dans certains cas, fongibles. Ces droits sont utilisés à l'initiative de l'agent dans le cadre de la construction de son projet professionnel. Le DIF est supprimé, mais pas les stages PAF, ni les formations de proximité, ni les congés formation.

Les premiers textes ont été publiés (ordonnance, décret et circulaire interministérielle), en attendant la déclinaison à l'Education Nationale.

Concrètement : le CPA comprend 2 sous-comptes (3 dans le privé avec le compte prévention pénibilité qui n'est pas reconduit dans la fonction publique !) :

- compte personnel de formation (**CPF**)
- compte d'engagement citoyen (**CEC**).

Le **CPF** : permet aux agents publics d'acquérir des droits à la formation au regard du temps de travail accompli, dans la limite de 150 heures (un agent ayant exercé ses fonctions de manière continue du 1er janvier au 31 décembre acquiert 24 heures par an de droits à la formation dans la limite d'un plafond de 120 heures et, à partir de ce seuil de 120 heures, 12 heures par an de droits à la formation dans la limite d'un plafond total de 150 heures. Le temps partiel est assimilé à du temps plein dans l'acquisition des droits à formation.

Ce dispositif bénéficie à l'ensemble des agents publics, y compris fonctionnaires stagiaires et agents contractuels relevant des dispositions de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires. Aucune ancienneté de service auprès de l'employeur n'est requise pour constituer ou utiliser les droits attachés au CPF. Les agents publics peuvent faire valoir auprès de leur nouvel employeur les droits préalablement acquis auprès d'autres employeurs, publics ou privés. Par ailleurs, les heures acquises au titre du droit individuel à la formation (DIF) à la date du 31 décembre 2016 sont transférées sur le CPF et dès lors mobilisables selon les conditions prévues par le décret n°2017-928 du 6 mai 2017, notamment en ce qui concerne l'éligibilité des formations.

Le CPF permet à l'agent public d'accéder à toute action de formation, hors celles relatives à l'adaptation aux fonctions exercées, ayant pour objet **l'acquisition**

d'un diplôme, d'un titre, d'un certificat de qualification professionnelle ou le développement des compétences nécessaires à la mise en oeuvre de son projet d'évolution professionnelle. Ce projet peut s'inscrire dans le cadre de la préparation d'une future mobilité, d'une promotion ou d'une reconversion professionnelle. L'agent public peut donc solliciter son CPF pour :

- le suivi d'une action de formation visant à l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'une certification répertoriés sur le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) ou à l'inventaire mentionné à l'article L 335-6 du code de l'éducation nationale (formation courte qui permet d'obtenir un certificat de compétences, le RNCP recensant pour sa part des certificats de qualification correspondant à des formations plus longues) ;

- le suivi d'une action inscrite au plan de formation ou dans l'offre de formation d'un employeur public, y compris lorsqu'il s'agit d'un autre employeur que le sien ;

- le suivi d'une action proposée par un organisme de formation ayant souscrit aux obligations de déclaration prévues par le code du travail.

Lorsque plusieurs actions de formation permettent de satisfaire la demande de l'agent, une priorité est accordée à la formation assurée par son employeur.

Lorsque l'agent ne dispose pas de droits suffisants pour accéder à une formation, il peut demander à utiliser par anticipation les droits qu'il pourra acquérir au cours des deux prochaines années. L'agent bénéficiaire d'un contrat à durée déterminée ne peut utiliser par anticipation des droits supérieurs à ceux qu'il peut acquérir jusqu'à la date d'expiration de son contrat. L'agent peut également mobiliser le congé de formation professionnelle en complément.

- renforcer la structuration de l'offre de formation en blocs de compétences et en parcours de formation, permettant de répondre au mieux aux besoins identifiés pour la construction des parcours professionnels des agents.

Le **CEC** : reconnaît l'engagement citoyen comme source de droits à la formation. Depuis le 1er janvier 2017, tout agent public qui intègre la réserve militaire, s'investit dans une activité de direction d'une association ou exerce la fonction de maître d'apprentissage acquiert des droits à la formation.

Les règles de fonctionnement du CEC sont communes à l'ensemble des citoyens, quel que soit leur statut pro-

fessionnel. Chacune des activités recensées permet d'acquérir 20 heures de droits à la formation par an, dans la limite d'un plafond de 60 heures. Ces droits pourront être utilisés pour suivre une formation permettant de mieux exercer les activités liées à l'engagement citoyen ou pour compléter les droits relevant du CPF dans l'objectif de réaliser un projet d'évolution professionnelle.

Les droits à formation acquis au titre du CEC sont inscrits sur le CPF, mais les droits constitués au titre de ces deux comptes relèvent de plafonds distincts, ce qui signifie qu'ils s'ajoutent et sont financés selon des modalités propres.

Le portail « moncompteactivite.gouv.fr » sera consultable en 2018. Dans un premier temps sera opérée la reprise des droits acquis au titre du droit individuel à la formation (DIF) au 31 décembre 2016.

Avis du SNEP : sur le papier, ces dispositifs peuvent s'avérer intéressants à titre personnel, reste à voir

comment ils seront mis en œuvre chez nous... Pour mémoire, le DIF, faute de financement et à cause d'une certaine opacité du dispositif est resté un dispositif quasi mort-né dans notre académie (1 seule enseignante d'EPS a pu en bénéficier pour passer un Brevet d'Etat il y a quelques années).

La circulaire interministérielle impose aux administrations d'associer pleinement les représentants des personnels à la définition de la stratégie en matière de formation, et notamment au rôle du compte personnel de formation par rapport aux autres droits à formation reconnus aux agents publics, ainsi qu'aux modalités générales d'instruction et de financement des demandes d'utilisation du CPF. Des modalités de suivi seront organisées, présentées et discutées dans les instances paritaires. Les représentants du SNEP et de la FSU œuvreront comme à l'heure habituelle au service des personnels dans les discussions qui s'ouvriront. Il est clair qu'en aucun cas ces dispositifs ne devront se mettre en place au détriment de l'existant.

⇒ Agents non-titulaires : de grandes avancées !

A la suite des demandes incessantes du SNES, du SNEP et du SNUEP syndicats de la FSU, tant au plan national qu'académique, le Ministère a publié en août 2016 un décret sur la gestion des contractuels enseignants, Copsy, CPE exerçant en formation initiale. Des discussions se sont aussitôt engagées dans l'académie à la demande des syndicats de la FSU déjà à l'origine des nouvelles règles de CDIisation en cours depuis le 1^{er} septembre 2016.

La circulaire académique, concernant les collègues exerçant dans le second degré, a été présentée en CTA le 12 juin 2017 suite à un ultime groupe de travail réuni le 31 mai. Des avancées indéniables sont contenues dans ce texte, elles sont à mettre à l'actif des syndicats de la FSU qui ne se satisfont pas de ce premier pas et continuent d'agir.

Sont donc prévues à compter du 1^{er} septembre 2017 les dispositions suivantes :

- mise en place d'une grille de rémunération (circulaire du 20/03/2017) avec une durée de séjour de 2 ans dans le 1^{er} échelon et de 3 ans dans les échelons suivants ;
- reclassement de tous les contractuels en CDD ou CDI dans cette nouvelle grille au 1/09/2017 avec conservation intégrale de l'ancienneté acquise (un contractuel avec 5 ans d'ancienneté au 1/09/2017 sera donc reclassé au 3^e échelon -gain mensuel de 163€-, un contractuel en CDI avec 8 ans d'ancienneté au 1/09/2017 sera reclassé au 4^e échelon -gain mensuel de 242€-);
- avancement automatique dans la grille de rémunération tous les 3 ans (2 ans dans le 1^{er} échelon) sauf avis défavorable de l'inspecteur de la discipline ;
- des contrats d'un an seront mis en place pour les contractuels dans certaines disciplines déficitaires (espagnol, sciences physiques et STMS dans un premier temps, mathématiques aussi sans doute). Ces collègues seront gérés comme les contractuels en

CDI et se verront attribuer un établissement de rattachement administratif à partir duquel ils pourront exercer dans un rayon de 60km ;

- pour des suppléances à plus de 60km du domicile du collègue contractuel en CDD ou CDI une sur-rémunération sera appliquée correspondant à 3 échelons supplémentaires -de 160 à 240€ mensuels supplémentaires pour un plein temps-, cette sur-rémunération s'appliquant sur la totalité du contrat (même si une partie du service est effectuée à moins de 60km du domicile). Une affectation à plus de 60km du domicile se fera avec l'accord du collègue ;
- tout contrat sera établi sur la durée du remplacement à effectuer, vacances comprises. Si un contrat s'interrompt avant les petites vacances et reprend après celles-ci, un nouveau contrat incluant les vacances sera établi au prorata des droits acquis. Si les droits acquis sont suffisants le contrat intégrera les vacances d'été en lieu et place des indemnités de vacances versées jusqu'alors ;
- les deux mois d'été ne sont plus décomptés comme période d'interruption des contrats pour le calcul de la durée nécessaire pour obtenir un CDI (6 ans de service sans période de plus de 4 mois d'interruption) ;
- les contractuels sont évalués au moins tous les 3 ans. Chaque année le résultat de la campagne d'évaluation donne lieu aux avancements. La CCP (commission consultative paritaire dans laquelle la FSU détient tous les sièges) est réunie à cet effet ;
- lors du premier recrutement une formation est proposée au contractuel et la désignation d'un tuteur peut être décidée par l'inspecteur ;
- un délai de 48h est accordé au contractuel, s'il le souhaite, avant de prendre les classes en charge pour lui permettre de préparer ses interventions, le contrat de recrutement couvre ce délai ;
- réunion de la CCP deux fois par an.

Nous sommes intervenus longuement pour que le reclassement dans la grille de rémunération soit effectif au 1/09/2016 mais sans être suivis par l'administration qui n'a pas su argumenter son refus. Nous sommes aussi intervenus pour que le diplôme détenu donne lieu à un classement initial à un échelon plus élevé dans la grille de rémunération, là aussi sans succès.

Le raccourcissement de la durée de séjour dans le 1^{er} échelon a été obtenu par la FSU lors du CTA. Lors du groupe de travail la FSU avait déjà fait évoluer le texte de l'administration sur de nombreux points :

- sur-rémunération en cas d'affectation à plus de 60km du domicile ;
 - avancement d'échelon non conditionné au résultat de l'évaluation ;
 - renforcement des mesures d'accompagnement ;
 - assouplissement des conditions de licenciement éventuel ;
- réaffirmation du rôle de la CCP.

Le texte provisoire est consultable ici : <http://www.snefsu-limoges.net/?p=1949> , il doit encore évoluer pour intégrer les amendements que nous avons proposés en CTA et qui ont été intégrés par le

Recteur (durée de séjour dans le 1^{er} échelon, amendements précisant certains points du texte). Le texte définitif sera mis en ligne dès qu'il nous aura été communiqué.

Nous agissons pour que ce texte soit aussi appliqué aux contractuels exerçant en GRETA.

La FSU a obtenu sa déclinaison pour les collègues exerçant dans le premier degré et pour les collègues occupant des fonctions administratives. Des groupes de travail devraient se tenir prochainement.

Il s'agit maintenant de faire vivre ce texte et de s'appuyer sur les garanties qu'il apporte aux contractuels pour que leurs conditions de travail et de rémunération s'améliorent enfin. Il s'agit aussi d'aller plus loin et d'obtenir notamment un véritable plan de résorption de la précarité en ouvrant les places nécessaires au concours de recrutement et en donnant la possibilité aux contractuels de les préparer dans de bonnes conditions, car c'est bien la priorité portée par la FSU : garantir un recrutement pérenne de titulaires, par la voie des concours. Cela nous l'obtiendrons avec les contractuels, rassemblés et syndiqués au SNES-FSU, au SNEP-FSU et au SNUEP-FSU.

⇒ Départs en retraite

DEPARTS EN RETRAITE		
NOM	PRENOM	Etablissement
ALRIVIE	Maryse	Ly Ventadour Ussel
AUCLER	Georges	Ly Limosin Limoges
BORDIER	Marie-Christine	Clg Couzeix
COSTE	Franck	Ly Arsonval Brive
DAURES	Jean-Michel	SUAPS Université Limoges
DURIN	Michel	Ly La Souterraine
EYRIGNAC	Patrick	LGT Danton Brive
LELACHE	Jean-Claude	LP Saint-Vaury
MATHIVAT	Jean-Yves	Ly Favard Gueret
MEYRIAL	Marie-Josée	Clg Meymac
MISBERT	Fabienne	Ly Gay-Lussac Limoges
RIBO	Robert	Clg Le Dorat
ROBERT	Franck	Ly Eluard Limoges
ROSSI	Christian	Clg Cabanis Brive
ROZIER	Denis	Clg Limosin Limoges SPEA Water-Polo
SALVY	Claude	Clg Arsonval Brive
SANCHEZ	Xavier	Clg Nantiat
TISSANDIER	Maryse	Clg Rollinat Brive

L'académie poursuit son renouvellement, nous souhaitons à tous de pleinement profiter de leur retraite, ces « jours heureux », comme le programme du conseil national de la résistance à l'origine de la mise en œuvre du système de retraite par solidarité en France, les appelait ! Nous avons une pensée particulière pour ceux parmi eux qui ont accompagné le SNEP pendant de nombreuses années et qui ont partagé nos divers combats, ceux de la défense du système par répartition notamment !

⇒ **Jean-Tristan AUCONIE**



CAPA du 16 mai 2017

⇒ Hors-Classe des professeurs d'EPS

La CAPA Hors-classe était la dernière qui s'est tenue selon les modalités que nous connaissons avec un barème académique, qui était en phase avec nos mandats, car celui-ci permettait à tous les collègues en carrière complète d'accéder à la hors-classe, en minorant les avis au regard des points d'échelon. L'an prochain, des orientations nationales (encore indéfinies) permettront d'établir de promotion au regard des notes ar-rêtées au 01/09/2016 (ou 2017 pour ceux ayant été inspectés cette année). Le texte de cadrage devrait

être publié pendant l'été, le taux de promotion (actuellement 7% des promouvables) devra être revu et adapté à la nouvelle assiette des futurs promouvables (actuellement tout le monde est promouvable à compter du 7^{ème} échelon, dorénavant ce ne sera qu'à partir du 9^{ème} échelon avec 2 ans d'ancienneté dans l'échelon, ancienneté acquise au 01/09/2018).

La barre du dernier promu est cette année de 254pts.

Promus Hors-classe 2017	
NOM	PRENOM
BEDOU	EMMANUEL
CARBONNE	BRUNO
COUTANT-VAMBERT	REGIS
DUPRE	ISABELLE
FREY	VALERIE
GAILLARD	CHRISTOPHE
HUFSCHMIDT	MARIE-PIERRE
LEGER	NICOLAS
MOREAU	OLIVIER
PLENIER	MICHELE
REVERSAC	GILLES

⇒ Congés formation

Cette année, 9 demandes en EPS, dont 4 pour la 3^{ème} fois ou plus (85 demandes toutes disciplines confondues). Le contingent académique est de 147 mois à attribuer toutes demandes confondues, c'est principalement l'importance de ce contingent associé au nombre de demandeurs qui déterminent la facilité d'obtention ou non du congé dans notre académie.

Toutes les 3^{èmes} demandes en EPS ont pu être satisfaites. Elles ont toutes pour objet la préparation de l'agrégation EPS.

La barre du dernier à l'obtenir est de 29 pts (c'est la barre la plus basse depuis 2009).

(Pour rappel : toutes les 3^è demandes ou plus sont examinées en priorité, 1 pt par année d'ancienneté générale de service et 10 pts par demande à partir de la 2^{ème}).

Comme pour la Hors-classe, il faut souligner que ce système d'attribution est un de ceux qui permet d'obtenir ce congé le plus rapidement possible au regard de ce qui se fait dans d'autres académies, et cela

sans qu'il y ait de priorité sur le motif du congé (agreg ou autre...).

Depuis 2009, 37 collègues ont fait des demandes en EPS, 15 l'ont obtenu, dont tous ceux l'ayant demandé 4 fois.

Il faut savoir que ce droit (qui ne s'use que si l'on ne s'en sert pas !) autorise 36 mois de congés dans une carrière, dont 12 rémunérés par une indemnité mensuelle forfaitaire égale à 85 % du traitement brut, plafonnée à l'indice brut 650 (INM 543), c'est-à-dire qu'au-delà du 8^{ème} échelon de la classe normale, la perte de revenu devient plus importante. Les demandes n'ont pas besoins d'être continues ou pour le même motif, l'obtention peut être refusée sans que le barème reparte à zéro. Dans cette optique, si vous avez un projet à moyen terme, nous ne saurions que vous conseiller, de faire chaque année des demandes... Au cas où....

⇒ Postes adaptés

4 collègues EPS ont fait une demande de poste adapté cette année. 3 demandes reconnues prioritaires ont pu être satisfaites (24 supports pour l'académie toutes disciplines confondues). Une sortie du dispositif (limité dans la durée).

Le rectorat s'engage donc à trouver des postes aux collègues dont les demandes ont été retenues en phase avec leur projet professionnel, et en l'attente d'une réorientation éventuelle vers une fonction de leur choix.

Carrières : mise en œuvre du PPCR

⇒ Publication des textes

Les textes légaux (décrets et arrêtés) de mise en œuvre des nouvelles carrières ont été publiés juste avant les élections. Ils concernent :

- ⇒ Mise en œuvre des rendez-vous de carrière
- ⇒ Nouvelles grilles d'évaluation
- ⇒ Nouveaux échelonnements indiciaires
- ⇒ Nouveaux déroulés de carrière
- ⇒ Contingentements classe exceptionnelle
- ⇒ Conditions d'exercice et fonctions particulières

pour accès classe exceptionnelle.

Il ne reste plus que 2 textes en attente : les circulaires et/ou notes de service ministérielles d'application concernant la Hors-classe et la classe exceptionnelle pour que ces mesures de changement de grade soient opérationnelles dès la rentrée 2017. Les dernières discussions se dérouleront fin juin au ministère, pour publication des textes pendant l'été.

⇒ Rendez-vous de carrière

Concernant les 3 rendez-vous de carrière prévus par les textes, les personnels concernés recevront de la part du rectorat un note d'information leur indiquant qu'ils auront lieu dans l'année scolaire qui suit avant les vacances d'été (cela commencera donc cette année, et d'ici 3 semaines les collègues concernés seront donc avertis). Un mois avant le rendez-vous proprement dit, ils seront informés du déroulé, du jour et de la séance concernée.

Ces rendez-vous concernent les collègues se situant :

- ⇒ Au 6^e échelon de la classe normale, dans la 2^eme année de l'échelon au 01/09/17
- ⇒ Au 8^e échelon de la classe normale, ayant entre 18 et 30 mois dans l'échelon au 01/09/2017
- ⇒ Et éventuellement certains collègues au 9^e échelon de la classe normale, ayant moins d'une année d'ancienneté dans l'échelon au 01/09/17.

Le rendez-vous de carrière se compose d'une inspection en classe, d'un entretien avec l'IA-IPR et d'un second entretien avec le chef d'établissement dans les 6 semaines au plus.

L'évaluation se fait sur la base de 11 items (5 évalués par l'IPR, 3 par le chef d'établissement et 3 par les 2 conjointement). Chaque item a 4 niveaux d'« expertise » possibles : à consolider / satisfaisant / très satisfaisant / excellent. 2 appréciations littérales des évaluateurs, le compte-rendu est donné à l'enseignant dans les 3 semaines qui suivent. Un commentaire de 10 lignes peut alors être complété par l'enseignant. Un avis de synthèse pris par le recteur qui reprend les 4 niveaux précités est notifié à l'agent la rentrée suivante.

Un dispositif d'appel en CAPA pour révision de l'avis donné sera mis en place.

Concernant les opérations de carrière : il n'y aura plus de note, ni administrative, ni pédagogique. Les 2 années scolaires qui arrivent se situent dans un dispositif transitoire, et les CAPA et CAPN fonctionneront sur la base des notes arrêtées au 01/09/2016 (exception faites de certains collègues inspectés cette année, qui présentaient un retard significatif d'inspection et/ou entraient dans une tranche particulière d'ancienneté au 6^e et au 8^e échelon).

⇒ Reclassement au 1er septembre

Enfin, tous les collègues, PEPS ou agrégés seront reclassés au 1^{er} septembre dans les nouvelles carrières,

En classe normale, certains passeront directement à l'échelon supérieur, d'autres resteront dans le

même échelon avec conservation de l'ancienneté.

En Hors Classe, tous « perdront » un échelon, mais le nouvel échelon « inférieur » aura un indice de rémunération plus important.

Pour plus d'informations ou toute question, n'hésitez pas à nous contacter :

⇒ corpo-limoges@snepfsu.net

...et à consulter la page internet dédiée sur le site du SNEP national :

⇒ http://www.snepfsu.net/corpo/dossier_metier.php

Mutations intra-académiques

⇒ Déclaration liminaire du SNEP-FSU

Cette FPMA est la dernière se déroulant sous les effets du dernier quinquennat. Le bilan que nous en faisons en EPS reste plus que mitigé :

si nous nous satisfaisions de la réintroduction d'une formation pour les stagiaires, nous en regrettons les conditions (notamment la place du concours qui ne permet pas une vraie formation professionnelle, ainsi que la charge de travail demandée pour la validation du master)

si nous nous satisfaisions de l'augmentation significative du nombre de TZR dans l'académie (de 12 à 35) qui a permis une amélioration notable de la qualité et du volume des remplacements, nous regrettons que le solde de postes en établissement (négalif en EPS !) ces 5 dernières années soit très loin de pallier aux suppressions de l'ère Sarkozy et de couvrir les nouveaux besoins : en témoigne le fait que la quasi-totalité des TZR soit utilisés dès la rentrée pour couvrir des BMP alors que déjà de nombreux stagiaires en occupent un nombre conséquent depuis deux ans ; ainsi que le recrutement d'encore 5 collègues contractuels cette année

si nous nous satisfaisions de la prolongation de l'ouverture du concours réservé, nous en dénonçons les conditions d'inscription qui restent drastiques et ubuesques, laissant sur le carreau de nombreux collègues ayant fait leurs preuves sur le terrain. Néanmoins nous saluons les avancées actées hier concernant les mesures de rémunération et de gestion des agents non titulaires

si nous nous satisfaisions de l'ouverture de discussions sur la revalorisation à travers le PPCR, et saluons certaines mesures (dégel du point d'indice, accès à la Hors-classe pour tous, transfert primes-point d'indice, déroulé de carrière s'approchant du principe d'une carrière cylindrique plus juste), nous en pointons les limites : encore des promotions au mérite au 7^e et 9^e échelon, accès différé à la Hors-classe, accès très limité à la classe exceptionnel (à peine 10% du corps), une incertitude concernant la mise en œuvre de l'accompagnement et des rendez-vous de carrière : les corps hiérarchiques (chef d'établissement et IPR) seront-ils formés à cet exercice ? Cela ne va-t-il pas se traduire par une forme de management proche de celle existant dans le secteur privé et qui ne correspondrait ni aux attentes des collègues, ni à la logique de service public ? Enfin, les mesures salariales, certes positives, s'apparentent malgré tout à des « mesurètes » au regard de ce qui a été perdu ces 30 dernières années (30% de pouvoir d'achat à carrière équivalente par rapport aux années 90), et qui s'est accéléré depuis les années 2000, particulièrement avec le gel du point d'indice.

Nous tenons à saluer la réussite du sport scolaire dans notre académie, qui voit encore le nombre de

licenciés et de manifestations et rencontres augmenter significativement, et ce dans un contexte budgétaire difficile, l'organisation des services académiques et départementaux, ayant été perturbée toute l'année, a été enfin, 10 mois après, stabilisée.

Sur le plan pédagogique : après la première année de mise en œuvre de programme vidant la discipline de son essence : la motricité et la culture physique et sportive, ces jours-ci se déroulent les épreuves orales du DNB dans les collèges de l'académie. Quand l'inspection générale nous affirme que l'EPS est « partout », nous ne la trouvons nulle part : quel sens donner à un continuum de formation de 4 ans en EPS quand celui-ci (et dans une infime minorité de cas) se trouve au mieux évalué par un oral de 10min noyé dans une interdisciplinarité mise en œuvre sans moyen et dans l'urgence. Cela relève à nos yeux de la malhonnêteté intellectuelle. Nous continuons de demander la création d'une épreuve spécifique EPS au DNB.

Enfin, nous sommes ici pour aborder le mouvement intra-académique des enseignants d'EPS. Nous réaffirmons notre demande de retour à un mouvement national unifié en une phase avec le calibrage connu au préalable, seul garant de conditions d'affectation en connaissance de cause. Le mouvement en deux temps se traduit par une mutation "à l'aveugle" et se montre générateur d'anxiété pour tous et de déception pour de trop nombreux collègues. Avant 99 et la déconcentration des opérations, les collègues mutaient certes moins souvent, mais ils savaient ce qu'ils demandaient et pouvaient obtenir. De plus, l'hétérogénéité des barèmes intra-académiques et la complexité des mouvements intra (propres à chaque académie) accroissent ces sentiments.

Par ailleurs nous réitérons notre attachement au barème, gage de traitement équitable de l'ensemble des collègues demandeurs. Nous saluons à ce titre la reconnaissance des barèmes et leur légitimation relativement récente au travers de l'article 32 de la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires, qui répond à une demande récurrente de la FSU.

Le mouvement étudié ce jour s'est avéré relativement complexe, nous remercions pour leur écoute et leurs échanges constructifs les services du rectorat qui comme nous ont travaillé sur un projet informatique largement améliorable dans l'intérêt de tous.

Ce projet reste encore amendable, notamment si nous réinjectons les postes gelés pour l'accueil des stagiaires. Nous vous ferons des propositions en ce sens.

Le projet retravaillé se solde par la perte de 7 postes de TZR. Ce qui dégradera à nouveau après 3 années d'amélioration, la situation des remplace-

ments et la continuité du service public d'éducation auquel nous sommes profondément attachés. Il se solde aussi par une amélioration notable du mouvement (solde de 4 à 6 mutations supplémentaires selon ce qui va se décider ainsi que de 4 à 6 améliorations de situation ou de rang de vœu)

Nous remarquons, et c'est une nouveauté, que de nombreuses demandes portent sur les établissements REP et REP+, si cette appétence est certainement une traduction des mesures prises pour attirer les collègues dans ces dispositifs (primes, indemni-

tés, pondérations, bonifications des barèmes de mutation, accès favorisé à la classe exceptionnelle), elle est aussi un argument de poids nous confortant dans notre opposition au profilage de ce type de poste comme cela a été le cas à Ronsard l'an passé et qui limite les possibilités de mouvement.

Merci de votre attention,

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU.

⇒ Les actions des commissaires paritaires du SNEP en FPMA

Le groupe de travail vœux et barèmes, 1^{ère} étape de l'intra, a eu lieu le 16/05. Preuve que le travail des élus est efficace, plusieurs corrections et réajustements de barèmes ont eu lieu, permettant dans plusieurs cas, un mois plus tard une mutation qui n'aurait pas pu se concrétiser !

La seconde étape s'est clôturée le mardi 13 juin, lors de la FPMA. Les élus du SNEP-FSU ont travaillé en amont sur le projet de mouvement rectoral qu'ils ont largement permis d'améliorer : 5 mutés en plus et 9 améliorations d'affectation.

Ainsi au final, sur 87 demandeurs (1/4 des collègues de l'académie), 37 obtiennent une affectation (2 en extension) et 1/3 des demandeurs sont satisfaits dans le département de leur premier vœu.

La FPMA s'est tenue dans un climat relativement tendu : l'administration refusant certaines de nos chaînes qui amélioreraient sensiblement le mouvement, et en proposait d'autres qui aboutissaient à laisser des postes vacants, ce à quoi nous nous sommes toujours opposés. D'autre part, un changement de politique de traitement des mesures de carte scolaire nous a été imposé : ainsi, en EPS, lycée et LP ne seront plus assimilés pour les réaffectations, et dorénavant une réaffectation sur un même type d'établissement ne sera plus prioritaire si une permutation intra-ville est possible. La priorité historique (depuis 1998-1999) de la prise en compte des MCS sur les différentes phases du mouvement est donc dans une certaine mesure remise en cause.

Malgré tout, au final :

⇒ 1 chaîne proposée par l'administration acceptée par le SNEP et une non validée après délibération, 1 chaîne imposée malgré un vote contre unanime des élus

⇒ 4 chaînes proposées par le SNEP acceptées par l'administration, dont une après suspension de séance

1 permutation de support stagiaire gelée acceptée par l'administration et 2 réinjections de poste refusées par l'administration alors que nous avons fait des propositions de supports BMP alternatifs.

Notons que le sous-calibrage effectué par le ministère lors de l'inter amène l'académie à perdre 7 collègues au final, cela impactant fortement le nombre de TZR.

Ainsi le nombre de TZR passe de 37 à 30 dès la rentrée (4 en Creuse, 10 en Corrèze, 16 en Haute-Vienne),

La phase d'ajustement (3^{ème} phase du mouvement) qui verra l'affectation des TZR sur les BMP ou des suppléances de courtes et moyennes durées, aura lieu le mardi 18 juillet, en même temps que l'affectation des stagiaires.

Barres Définitives FPMA			
	19	23	87
Poste Fixe	245	21	193,2
ZR	/	/	1571
Barres des communes			
	Gueret		118,2
	Tulle		418,2
	Brive		396
	Limoges		306
Barres des vœux géo			
	La souterraine et environs		202,1
	Gueret et environs		21
	Brive et environs		396
	Limoges et environs		289
Statistiques du mouvement			
Taux de satisfaction:	87 demandes	soit	42,53%
Mutés en extension:	2	soit	5,41%
affecté sur le dpt du V1:	29	soit	33,33%
Nbre de mutés hors SPEA :	36	avec SPEA	37
Améliorations de rang de vœu par rapport au projet initial:			9
Mutés en plus par rapport au projet initial:			5

⇒ Les résultats des mutations sur notre académie

Postes pourvus :	Arrivant:
SUAPS Limoges	Lascoux Lionel
FFSU Limoges	En attente (fin juin)
Postes à profil	
Lyc Ventadour Ussel SPEN Rugby	Aymard Stéphane
Clg Limosin SPEA Water-Polo	Suchaud Charles
Corrèze	
LPO Danton Brive	Bauchet Grégory
Clg J Moulin Brive (REP+)	Screve Arnaud
Ly Arsonval Brive	Gaffiot Jean-François
Clg Arsonval Brive	Dexet Virginie
Clg Arsonval Brive	Aldebert Sylvain
Clg Objat	Bourdu Estelle
Ly Perrier Tulle	Reversac Gilles
Clg Clémenceau Tulle	Faucher Marjolaine
Clg Lubersac	Domont Frédéric
Ly Ventadour Ussel	Vignes Jérémy
Clg Meymac	Regan Sébastien
Creuse	
Clg Nadaud Gueret	Combroux Elsa
LGT Loewy La Souterraine	Beoir Laurent
Clg Loewy La Souterraine	Nadaud Olivier
Clg Ahun	Bousset Cindy
LP Roussillat Saint Vaury	Simbille Etienne
Clg Nadaud Gueret	Sanchez Mylène
LPO Favard Gueret	Gallais Flavien
Clg Marouzeau Gueret	Sango Virginie
Clg Chatelus-Malvaleix	Chevalier Rémy
Haute-Vienne	
Clg Corot Aix-sur-Vienne	Dumas Florence
Clg Genevoix Couzeix	Parvillé Dominique
Clg Robert Le Dorat	Thromas Damien
Ly Gay-Lussac Limoges	Noirot Anabelle
Ly Limosin Limoges	Basse Aurélie
Clg Firmin Roz Limoges (REP)	Launay Benoit
SEP Monnet Limoges	Robert Pascal
Clg Bastié Nantiat	Houssin Arnaud
Clg Bastié Nantiat	Chatard Océane
Clg Langevin Saint Junien	Lemaire Thibault
LGT Eluard Saint Junien	Douady Jérôme
Clg Darnet St Yrieix	Heemerick Laure
Clg Eymoutiers	Scafone Andy
Clg St Léonard-de-Noblat	Delsuc Frédéric
Clg Chateauneuf-la-Fôret	Barnaud Eric

Secteur retraités

⇒ Un retraité actif

Toujours membre du bureau académique du SNEP, j'ai eu l'occasion de m'investir particulièrement dans deux domaines différents cette année :

Témoignage au STAPS

D'abord, j'ai été contacté par le STAPS de Limoges pour témoigner en histoire de l'EPS. Je suis intervenu à 3 reprises en L2 et en L1. J' ai abordé cette histoire par mon vécu d'élève, du primaire (49-54) au secondaire (54-61) et au supérieur (65-69), puis par mon parcours de professeur d'EPS indissolublement fonctionnaire citoyen, et de ce fait, militant du SNEP tout au long de ma carrière.

J'ai pu alors développer différentes étapes de chacun des 5 axes de luttes auxquels ont été, et sont encore confrontés immanquablement les profs d'EPS. J'ai démontré en quoi progresser sur ces 5 paramètres de l'EPS, à savoir les horaires, les enseignants, le sport scolaire, les équipements, les contenus, contribuait à la fois à crédibiliser l'EPS et à rendre les enseignants plus heureux dans leur travail ! Fort de la connaissance vécue de l'écart entre les textes, les promesses ou les beaux discours d'une part, et d'autre part les décisions gouvernementales à propos de chacun des 5 paramètres, dans quelque décennie que ce soit, je n'ai pas hésité à faire de l'instruction civique concrète, encouragé que j'étais par l'actualité électorale qui rendait les étudiants réceptifs.

Vous voulez devenir professeur demain ? mais Fillon promet « 500.000 suppression de postes » ! S'il passe, vous aurez à vous battre, comme vos anciens ! Vous voulez un gymnase, de meilleures conditions d'étude ? mais « les caisses sont vides », ou bien « il y a la dette » disent un grand nombre de candidats ! Simpliste et fallacieux. Vous avez, vous aurez à contredire avec des arguments, si vous ne voulez pas subir, souffrir de la dégradation des conditions de travail qui touche autant les usagers élèves que vous-mêmes.

Je ne fais pas ici la liste des luttes animées par le SNEP. Que chacun soit assuré que j'avais de quoi émailler mes interventions d'anecdotes croustillantes et/ou percutantes, lesquelles ont été des moments de joie de profs conscients de leurs droits et devoirs, déterminés à gagner dans l'intérêt du Service Public.

J'invite donc les militants disponibles et armés de leurs archives, à se rapprocher des STAPS pour y témoigner. Cela fait besoin !

Natation quand tu nous tiens

Dès 2015, un problème de piscine s'est posé à Limoges avec l'ouverture d'un très grand et beau centre aquatique parce que celui-ci a été donné en gestion au privé avec Délégation de Service Public (DSP). En juin 2016, il se trouve aggravé par la suppression d'une piscine Tournesol. Fort d'une analyse qui prend en compte tous les facteurs de développe-

ment de l'enseignement de la natation scolaire, et qui s'appuie sur un travail officiel réalisé en 2004-2005 auquel le SNEP a pris une part active, le SNEP déclenche tout de suite une réaction dont il a conscience qu'elle sera ardue et de longue haleine.

Pour le SNEP, je me suis investi pour actualiser le constat de la pratique.

- ⇒ Etablir le nombre de classes par école et par collège de la Communauté de communes (faible),
- ⇒ Etablir leur distribution sur les piscines existantes et révéler les aberrations et gâchis (notamment la perte de temps en déplacement et la pollution donc vers les piscines municipales gratuites surchargées, alors que le nouveau centre leur est souvent très proche... et vide (1 nageur par ligne de 50m !).... et cher !
- ⇒ Les divers problèmes d'encadrement,
- ⇒ Faire des propositions pour les audiences à demander à tous les niveaux de l'EN, comme à toutes les collectivités concernées,
- ⇒ Amorcer la mise en mouvement d'associations en commençant par leur information régulière en



vue de créer un collectif de développement de la natation.

Car, à terme, il faudra construire 4 bassins de 6 lignes à Limoges.

La première rencontre, celle avec l'IPR, a conforté l'audience du SNEP. Les autres vont suivre !

Nous travaillons avec le SNUIPP. Nous nous exprimons aussi sur la formation initiale des Professeur des Ecoles et le ridicule de la Formation Professionnelle Continue tant pour eux que pour les enseignants d'EPS !

⇒ **Gérard WERMELINGER**



⇒ Restez syndiqués !

Sans cotiser plus, **vous serez automatiquement membre de la FGR-FP** qui regroupe une quarantaine de syndicats, publie une excellente revue, et agit avec compétence dans le cadre du Pôle de la FP d'une part et dans le groupe des « 9 » syndicats de retraités d'autre part.

Notez bien que le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) prévoyait dès sa création que le **pouvoir d'achat des retraites et pensions** baisserait si celles-ci étaient réévaluées en fonction de l'inflation au lieu de l'évolution du salaire moyen. Et cela s'est malheureusement réalisé, parce que l'effet était recherché ! Un prochain article montrera qu'elles ont perdu 18,3% en 24 ans ! Et les pertes prévues pour les années à venir (10%) !

Un autre article reviendra sur la **baisse des pensions des retraités récents par rapport à celles des anciens** en pointant les mécanismes mis en place par les différentes « réformes » qui ont dégradé le taux de remplacement. Ceci dit, les pensions de retraites sont encore des prestations définies. Rester syndiqué pour lutter, sera d'autant plus nécessaire, que pour les futurs retraités visés par le projet de « réforme Macron » annoncée, exit le système par répartition intergénérationnel et solidaire, le

système annoncé (**comptes notionnels**) consistera en une dégradation majeure : restera la répartition mais sans l'intergénérationnel ni la solidarité. Il n'y aura plus de taux de remplacement, donc plus de prestation définie. Il n'y aura plus de droits conjugués (exit la réversion) ou familiaux (congé parentaux)...Elles baisseront beaucoup, au point de ressembler à une allocation !

Les retraités syndiqués veulent **une indexation sur le salaire moyen**, refusent l'augmentation de la CSG. Ils dénoncent les instances de concertation mises en place qui réduisent la place de leurs syndicats et dont les textes ne parlent que de personnes âgées et plus de retraités.

Bref, retraité ou personne âgée ?, acteur ou assisté ?, pension (un droit) ou allocation (aumône aléatoire) ?, ces 3 questions alternatives impliquent chacune 2 choix de société opposés !

Il va falloir lutter actifs et retraités ensemble !

⇒ **Gérard WERMELINGER**



STAPS

⇒ Des moyens doivent être alloués, vite !

Le département STAPS a voté contre le tirage au sort concernant l'entrée en L1 pour la rentrée 2017. Le Président de l'Université a dit dans la presse que "le tirage au sort ne s'applique pas à la rentrée 2017" à l'Université de Limoges. Oui mais comment accueillir une promotion 50% plus importante qu'à la rentrée 2016 ?

Les enseignants du STAPS, les étudiants (via l'ANESTAPS, Association Nationale des Etudiants en STAPS) et le SNEP FSU sont contre ce tirage au sort et favorables à l'accueil de tous les vœux n°1 pour la rentrée 2017 en attendant de nouvelles propositions nationales. Cet accueil porterait à 310 étudiants (à Limoges) en 1^{ère} année l'année prochaine !

Pour cela, des moyens doivent être débloqués pour la rentrée 2017 :

- ⇒ 2 postes d'enseignant ;
- ⇒ 1 poste de personnel administratif ;
- ⇒ 1 amphithéâtre supplémentaire mis à la disposition du STAPS ;

- ⇒ 1 salle de cours supplémentaire ;
- ⇒ davantage de créneaux pour l'accès aux équipements sportifs.

La ministre de l'enseignement supérieur a annoncé que des moyens supplémentaires seraient alloués, pour la rentrée, aux filières STAPS dans les universités qui en feraient la demande.

Il convient donc de faire valoir rapidement nos revendications. A plus long terme, il conviendra de réfléchir à un positionnement collectif sur la situation des STAPS.

Pour l'heure, une réunion d'informations (parents, élèves, étudiants, enseignants), organisée par le SNEP et l'ANESTAPS, est prévue le 06 Juillet à 18h. Le lieu vous sera communiqué dès que possible. Ce sera l'occasion de mettre en place des actions à venir pour que le STAPS puisse fonctionner à la rentrée.

Merci de faire circuler l'information.

**Collègues, parents, étudiants :
mobilisation collective le 6 Juillet à 18h.**

Résultats des concours

⇒ **Félicitations aux lauréats de notre académie !**

CONCOURS 2017	
CAPEPS RESERVE	
1 lauréat	CHARRAT VINCENT
CAPEPS INTERNE	
Pas d'admis cette année	
AGREGATION INTERNE	
1 lauréate	JULIEN LAURE
AGREGATION EXTERNE	
Pas d'admis cette année	
CAPEPS EXTERNE	
32 admissibles (résultats d'admission le 5 juillet)	
BENAZETH LOU	FERNANDES MARGAUX
BENETEAU DE LA PRAIRIE SEBASTIEN	FLACASSIER ELODIE
BENNACEUR NADIA	GASTAO PIERRE
BERTHELET QUENTIN	GAUTREIX ELLIOT
BICHAUD CHARLIE	GUERIN ROMAIN
BISCUEIL FLORIAN	LECLERCQ MARTIAL
BONNAMY CORENTIN	LECLERE CHARLOTTE
BOURDON ROMAIN	MADLMONT CAMILLE
BOURG KEVIN	MARTHON SYLVAIN
BOURRIQUET GUILLAUME	MAS ROMAIN
BOUYSSOU MATHIEU	MECHINEAU ULRIC
CHACQUENEAU MANON	ROBERT THIBAUD
DA COSTA MAXIME	ROY MAXIME FLORENT
DELFOUR MARVEEN	SYLVESTRE BAPTISTE
DESENFANT ADRIEN	THOCAVEN GUILLAUME
DESSIOUX AURELIEN	VINCENT MAXIME
LISTES d'APTITUDE 2017	
Liste d'Aptitude d'accès au corps des agrégés	
Pas d'admis cette année	
Liste d'Aptitude d'accès au corps des professeurs d'EPS	
2 admis	GUIET NICOLAS
	BEYSSAC FABRICE



Supports stagiaires

Le rectorat estime à 16 le besoin en supports stagiaires pour l'an prochain. A cette fin, 3 postes ont été gelés (Collège Cabanis à Brive, support à temps complet ; Collège Maurois à Limoges et Lycée Gay-Lussac à Limoges, 2 supports chacun). Les autres supports retenus pour le moment sont tous des BMP (blocs de moyens provisoires), d'autres supports de ce type existent et pourront être utilisés le cas échéant, à l'heure actuelle, 1 support au moins n'est pas déterminé. Les résultats du CAPEPS externe devraient être connus le 5 juillet et les affectations académiques le 11. Le groupe de travail où nous siégeons pour les affecter aura lieu le 18 juillet. D'ici là souhaitons-leur bonne chance et réussite !

<i>Liste des supports stagiaires prévus pour 2017-2018</i>			
<i>Nom établissement</i>		<i>Commune étab</i>	<i>Type de support</i>
Lycée	D'Arsonval	Brive	Réinjecté pendant la FPMA
Collège	Cabanis	Brive	Bloqué pendant la FPMA, 1 support Tps plein
Collège	Freyssinet	Objat	BMP
Collège	Voltaire	Ussel	BMP
Collège	Loewy	La Souterraine	BMP
Lycée	Dautry	Limoges	BMP
Lycée	Valadon	Limoges	BMP
Lycée	Gay Lussac	Limoges	2 supports, poste gelé
Collège	J.Rebier	Isle	BMP
Collège	Ventadour	Limoges	BMP
Collège	Limosin	Limoges	BMP
Collège		Rochechouart	BMP
Collège	Maurois	Limoges	2 supports, poste gelé
Lycée	Bourdan	Guéret	BMP
Total des supports à l'heure actuelle :			1 Temps plein et 14 supports à 9H+3h AS sur 1 semestre

CD-UNSS 87

⇒ Déclaration liminaire du SNEP-FSU

Ce CD UNSS est l'occasion d'acter très positivement le pourvoi du poste de la Direction Départementale de l'UNSS 87. La récente restructuration des services a conduit à d'importantes réorganisations. Maintenant, seul le poste de la Creuse reste vacant. Le SNEP FSU demande à ce que tout soit mis en œuvre pour que le recrutement s'opère le plus rapidement possible. En effet, cette situation génère des difficultés pour les organisations locales de l'UNSS qu'il convient de régler au plus vite.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour étudier le bilan financier de 2016 et discuter du budget 2017. Le SNEP FSU est très inquiet de l'évolution du financement de l'UNSS au niveau local. Si nous soulignons positivement la nouvelle augmentation du budget national dévolu à l'animation sportive et aux compétitions, le désengagement progressif des collectivités locales interroge fortement. En effet, la subvention du conseil départemental a été diminuée de moitié en 2010 et n'a jamais été revue à la hausse, soit 7500€ au lieu de 15000€ avant 2010. La suppression de la subvention de la mairie de Limoges en 2016 a, quant à elle, représenté une perte de 8000€. Outre la question financière, cet état de fait pose la question de la place du sport scolaire

dans les politiques locales. L'UNSS ne peut pas être un simple affichage politique au service de discours qui ne se traduisent pas en acte. Se rajoutent à cela, des inquiétudes liées à la mise en œuvre de la réforme territoriale. Le budget 2016 fait état d'un versement de 1429€ du Conseil Régional. Qu'en sera-t-il à l'avenir ? Si des mutualisations s'opèrent entre les trois anciennes régions de la Nouvelle Aquitaine, cela concernera-t-il les budgets ? Le SNEP FSU réaffirme une nouvelle fois son opposition à d'éventuels regroupements des services de l'UNSS à partir de 2018 de la Région Nouvelle Aquitaine. Cette réforme ne doit pas être l'occasion de réaliser des économies d'échelle au détriment du service rendu aux élèves licenciés à l'UNSS. Le SNEP FSU prend acte positivement de la pérennité du dispositif d'aide aux AS sur le périmètre de l'ancienne région Poitou-Charente, il a déjà communiqué en ce sens auprès des collègues. Il demande à ce que celui-ci soit étendu à l'ensemble des AS de la Nouvelle-Aquitaine, en réponse notamment à la disparition des be'lim.

Le deuxième élément marquant du bilan 2016, concerne l'écart entre le budget prévisionnel 2016 et le budget réalisé, sur le chapitre des dota-

tions du service régional à l'UNSS 87, dévolu à l'animation et aux jeunes officiels (l'écart est de - 3147€). S'ajoute à cela, la baisse des subventions du CNDS, qui, en abandonnant le financement de l'accompagnement éducatif (dispositif que nous contestons par ailleurs), a occasionné une perte de 6000€.

Ces choix budgétaires ont des conséquences directes sur la vie des AS et des districts ainsi que sur la programmation des rencontres qui ont été revues à la baisse. Des économies ont été réalisées sur les transports des AS de collègues (-7443€ pour les rencontres départementales entre le budget prévisionnel et le réalisé), ainsi que sur l'achat de matériel sportif. Malgré ces « économies », faites au détriment de l'animation, compte tenu des baisses de subventions, le département présente un déficit de 6416€ pour 2016.

Le budget prévisionnel 2017 prévoit un total de 93355€, il est amputé de 23500€ par rapport au prévisionnel 2016. Il est à l'image du désengagement évoqué plus haut, et impactera inévitablement la vie des AS et surtout la participation des élèves et des familles, dont la contribution est la principale source de recettes de l'UNSS.

Pour le SNEP FSU, le sport scolaire doit être financé par l'état à la hauteur de l'activité déployée. Deuxième fédération sportive française, et première féminine, l'UNSS doit obtenir un financement à la hauteur des attentes et des besoins des jeunes. Les AS et l'UNSS ne doivent pas dépendre de subventions versées par les collectivités territoriales, aléatoires d'une région à l'autre, et nous l'avons vu, d'une année à l'autre. Si les subventions du Ministère de l'Education Nationale (2.7 millions d'euros) et du ministère chargé des sports (93600 €) ont augmenté, respectivement de 2.91% et 2%, elles demeurent insuffisantes et doivent être doublées. Au niveau local, le SNEP FSU s'est adressé, par courrier, au maire de Limoges pour demander également le rétablissement de la subvention accordée par la mairie. Notre courrier

étant resté sans réponse, nous réitérons notre demande. Le SNEP FSU demande également à ce que le conseil départemental fasse le choix d'un retour à la subvention d'avant 2010.

Enfin, nous tenons à soulever une nouvelle fois les problèmes d'accès aux équipements sportifs, en particulier aux piscines. Ils impactent l'enseignement de l'EPS et, par effet ricochet, le sport scolaire. La dégradation se poursuit : vétusté, fermeture de la piscine de Beaubreuil, accès difficile et entrées parfois hors de prix (Aquapolis, Saint-Yrieix), notamment à cause de partenariats public-privé qui ne placent pas l'accès des scolaires comme priorité.

Ces évolutions, accompagnées de politiques publiques affaiblissant l'enseignement de l'EPS, contribuent à accélérer la dégradation du service. Cette année, la suppression par la région Nouvelle Aquitaine de la ligne budgétaire spécifique destinée à l'EPS en lycée et LP donne lieu à de fortes baisses de dotations pour l'EPS dans les EPLE. Notre enquête montre que l'EPS en lycée a perdu entre 30 et 100% de budget spécifique, pour l'achat de matériel nécessaire à l'enseignement de l'EPS ainsi que pour financer l'accès aux installations sportives. Ainsi, les inquiétudes portées depuis plusieurs mois par le SNEP FSU relatives à la réforme territoriale, trouvent malheureusement une traduction concrète.

Pour finir, le SNEP FSU réaffirme son engagement en la faveur de la défense et du développement du service public du sport scolaire. Il est, avec 6000 licencié-e-s dans le département, soit 22.5% des élèves scolarisés, un vecteur essentiel de lutte contre les inégalités sociales, territoriales et filles-garçons, dans l'accès des jeunes à la pratique sportive. Il est également un levier pour la réussite de toutes et tous ainsi qu'un facteur d'émancipation et de démocratisation. Le SNEP FSU continuera, avec la profession, à militer pour son renforcement et son développement !

Secteur Agriculture

⇒ « La cause à effets »

Aux premiers jours de pouvoir du nouveau Président Emmanuel Macron, l'enseignement agricole, et plus particulièrement le lycée agricole de Limoges Les Vaseix a reçu la visite de celui-ci le 9 juin dernier. Un choix stratégique, pour parler de l'avenir des futur(e)s agriculteurs de demain, dans notre terre Limousine, si représentative des problématiques du monde agricole, qui d'années en années se répètent entre crises du lait, crises céréalières, crises climatiques, et taux de marges injustes entre producteurs et distributeurs. Cet évènement vécu par les acteurs locaux, élus, chefs d'établissements, enseignants, élèves, était fondamentalement le moment inespéré de témoigner de leurs quotidiens et leurs inquiétudes, mais surtout de leurs grandes attentes, de leurs besoins de changements qui leur permettraient d'améliorer un secteur en difficulté depuis plusieurs années. Maintenant que les belles paroles analytiques sont dites, que les selfies sont faits et relayés sur les réseaux sociaux, le monde agricole, l'enseignement agricole, attendront des actes concrets, car le monde paysan est avant tout pragmatique et synonyme de travail du lever au coucher du soleil.

La cause de l'espoir : la « société civile ». Le gouvernement actuel, composé de membres de la « société civile » ferait presque croire, qu'il est composé d'ouvriers, d'employés, de professeurs, des

gens comme vous et moi, mais non, il n'en est rien. L'Assemblée Nationale, quant à elle, est composée de 3% de la classe populaire. Les « gens » n'y sont pas, le gouvernement est composé de hauts fonctionnaires, de dirigeants de grandes entreprises, le ministre de l'Education Nationale était directeur d'une école de commerce, l'Essec, ancien haut fonctionnaire. La ministre du Travail, était Directrice Générale de Business France, et ex-DRH de Danone. Aux législatives, les clips de campagne sont pourtant bien fait, on aurait pu croire que le voisin Pompiste, ou même le collègue d'EPS aurait pu avoir sa place dans ce programme pour faire marcher la France. Mais non. L'oligarchie est là.

Les effets : une vigilance attentive et un dialogue renforcé.

Nous pouvons être en droit de douter de ce qui nous attend, le congrès du SNEP-FSU a pris de nombreux mandats sur 2 volets : l'EPS et le sport. Avec des orientations sur un projet d'école, le changement du DNB, des programmes alternatifs, les conditions de pénibilité au travail, l'Universalité et la place des femmes et nous devons porter ce projet. Dans l'enseignement agricole, notre actualité est la convention cadre avec le ministère de la Ville, des sports et la vie associative, visant le développement du sport en lycée agricole, qu'il nous reste encore à clarifier dans la mise en place et la dotation de moyens de fonctionnement. Sur-tout, rappelons-le, que dans certaines Régions comme en Auvergne-Rhône-Alpes, les moyens alloués aux sections sportives et à l'enseignement facultatif (dont l'option EPS) sont supprimés faute de DGH suffisante, l'inquiétude est de mise.

Attention à la marche « forcée »...car....

Edito

Passée la période électorale, toute à l'avantage de la « République en Marche », les choses sérieuses vont bientôt commencer.

Si l'on s'en réfère au programme présidentiel et aux premières décisions prises, les « lignes » vont bouger fortement ; d'autant que s'appuyant sur la légitimité des urnes, issue du second tour des présidentielles et de l'écrasante victoire aux législatives, le gouvernement se sentira totalement décomplexé.

Bien qu'assis sur une légitimité démocratique incontestable, ce gouvernement ne pourra jamais prétendre représenter le peuple dans sa globalité, au regard du contexte particulier de l'élection présidentielle et de l'historique faiblesse de la participation aux législatives.

C'est dans ce creuset composé de ces millions de français, ne se sentant ni impliqués dans le processus électif, ni représentés par nos gouvernants, que prendra corps les futures mobilisations.

Aussi brillant soit-il, le Président Macron se frottera tôt ou tard à l'épreuve du peuple, qui souffre au travail,

comme nous le montre Alberto Giacometti avec le bronze de « l'homme qui marche », (l'œuvre d'Art, cf. ci-contre), est plutôt celui qui recherche une certaine forme de spiritualité, et nous devons nous en inspirer car « combien notre démarche pour avancer dans la connaissance, est difficile et entravée par des contingences matérielles », et sûrement soucieuse d'une certaine forme d'équilibre avec autrui. Il faut sortir de la glaise, (et nous avons l'habitude en lycée agricole), pour avancer vers une idée de partage de richesses et de connaissances, plutôt peut être que sur des cumuls de richesses....

C'est pourquoi, il nous faut rester mobilisé et dynamique sur le plan local, avec les nouveaux collègues d'EPS stagiaires, dans nos équipes EPS, dans les établissements, pour défendre notre vision indispensable et reconnue de l'EPS, défendre l'intérêt des élèves, tout en relayant au maximum nos propres expériences et en rendant compte de nos problématiques de terrain pour continuer à défendre notre liberté.

⇒ **Seb GARDET**



s'enfonce dans la précarité et voit s'éloigner toutes perspectives d'amélioration de vie.

Cette France là, obligée de voter « utile » dans un premier temps électoral et qui probablement, ne s'est même pas déplacée dans un second temps, pourrait bien se réveiller.

Alors, il faudra d'autres ingrédients, que des sourires charismatiques, de la compassion ou de vaines promesses pour La calmer.

Les salariés de « GM & S » de La Souterraine en Creuse, qui se battent pour sauver leur entreprise, nous donne une leçon de pugnacité militante, dont nous ferions bien de nous inspirer, dans l'hypothèse très probable, d'une mandature à hauts risques de dégradations sociales et professionnelles.

En attendant de nous confronter à cet avenir incertain, je vous souhaite d'excellentes vacances.

⇒ **Jean-Pierre DURTH**

